



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 12 septembre 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etaient absents : Laurie BUQUET (Pouvoir de vote donné à Jean-Michel SALON), Franck LÉCRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND).

Madame Martine FAUQUEMBERGUE a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2019

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Avis projet Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Contynois

Lors de la précédente séance du conseil municipal le maire avait donné aux membres du conseil municipal le lien internet afin de consulter ou de télécharger le projet de PLUi arrêté par la communauté de communes le 24 juin dernier.

Le maire a déjà émis des observations essentiellement liées à des erreurs d'interprétations ou de situations de certains bâtiments/monuments. Le maire donne lecture des remarques. Concernant le zonage de la commune, la zone du hameau de Buyon auparavant classée en zone Agricole sera classée en zone urbaine (Uc).

Le règlement des zones prévoit des assouplissements au niveau des clôtures, hauteur de faîtage, implantations par rapport aux limites séparatives...

La commune doit délibérer quant à ce projet de PLUi avant le 23 septembre 2019, le projet pourra ensuite entrer en phase de consultation et d'enquête publique.

Après avoir étudié le projet présenté par la communauté de communes et en avoir délibéré le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

3- Immeuble 11 rue Sire Firmin Leroux à Amiens, circuit d'alimentation en eau potable vétuste

Le maire fait part à l'assemblée d'un appel de monsieur Fuzellier, locataire des derniers étages de l'immeuble communal au 11 rue Sire Firmin Leroux à Amiens. Celui-ci indique que lorsque le locataire du 1er étage coupe son arrivée d'eau les étages supérieurs se retrouvent avec un débit d'eau minime.

De plus monsieur Fuzellier a écrit à la commune quant à la facturation de l'eau pour l'immeuble. En effet le compteur d'alimentation en eau potable est commun aux 3 locataires, la commune règle la facture globale au fournisseur puis établit un titre de recette à chacun des locataires pour 1/3 de la consommation totale de l'immeuble comme prévu dans les baux locatifs.

Monsieur Fuzellier estime injuste de payer la même quote-part que le restaurateur qui a une consommation d'eau bien plus importante qu'un ménage.

Le maire précise à nouveau que cela est prévu dans le bail locatif de l'intéressé.

Cependant considérant les problèmes du réseau d'alimentation en eau, le maire propose à l'assemblée de demander des devis afin de revoir le réseau d'eau et d'étudier la possibilité d'installer 3 compteurs d'eau ce qui simplifierait la gestion de l'immeuble.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la demande de devis et l'étude.

4 - Devis de reprise des concessions funéraires et de réparation de la concession d'André Vérité (victime civile)

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions à reprendre dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Le maire présente le devis proposé par la SARL Frédéric ADOLPHE d'un montant de 7 680€ HT comprenant la reprise de 37 concessions abandonnées dans l'ancien cimetière et la réalisation d'un ossuaire.

Martine Fauquembergue estime que le cimetière perdrait de son "âme" avec ces travaux de reprises de concession et qu'il serait bon de garder tout de même quelques sépultures anciennes en place.

Le maire explique que ces sépultures anciennes, pour la plupart, menacent de s'effondrer et d'endommager des sépultures voisines.

Après délibération les membres du conseil municipal décident avec 11 voix pour et une abstention (Martine Fauquembergue) :

- D'autoriser à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus-indiquée en état d'abandon.
- De charger le maire de l'exécution de la présente délibération
- de retenir le devis de la SARL Frédéric ADOLPHE pour un montant de 7 680€ TH soit 9 216€ TTC.

Le maire présente ensuite un devis pour la remise en état de la sépulture d'André VERITE, victime civile de la première guerre mondiale.

Le devis s'élève à 860€ HT soit 1 032€ TTC.

Christian Herbet demande s'il est possible de solliciter une participation financière pour une remise en état de la sépulture d'une victime civile de la guerre.

Le maire répond qu'il va se renseigner et propose à l'assemblée d'approuver ces travaux de réfection.

A l'unanimité le conseil municipal valide le devis.

5 - Tableau de classement de voiries

Le maire explique que suite au déclassement le 3 décembre 2018 de la route départementale RD 162E par le département au profit de la commune et à la rétrocession de la voirie du lotissement de la peupleraie il convient d'intégrer ces deux voies au tableau de classement de voiries de la commune.

Le maire précise que la connaissance du linéaire réel de voies classées permet d'ajuster la part de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer au tableau les deux sections suivantes :

- RD 162E (rond point de la place du petit plachy jusqu'à Prouzel) pour 185 m de linéaire avec une largeur de 5.60m
- Lotissement de peupleraie pour 51m de linéaire avec une largeur de 13m de moyenne

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration de ces deux portions dans le tableau et valide la mise à jour du tableau de classement de voirie.

6 - Mise en place du recueil des soutiens des électeurs (Référendum d'Initiative Partagée)

Le Référendum d'Initiative Partagée (RIP) est le dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008. Un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Tout citoyen inscrit sur la liste électorale de sa commune peut soutenir des propositions de loi référendaire.

Initialement le recueil de ces soutiens s'effectuait soit sur le site internet dédié au RIP (<https://www.referendum.interieur.gouv.fr>) soit sur une des bornes d'accès à internet mise à disposition des électeurs dans la commune la plus peuplée de chaque canton soit par dépôt d'un formulaire papier dans ces mêmes communes.

La correspondance de la préfecture de la Somme du 6 août 2019 informe que toutes les communes, sur la base du volontariat, ont la possibilité de mettre à disposition un agent pour enregistrer les soutiens déposés à partir du formulaire papier prévu à cet effet par les électeurs qui n'utilisent pas le site internet.

Le maire propose de mettre à disposition le secrétariat de mairie pour enregistrer les soutiens déposés à partir du formulaire papier prévu à cet effet par les électeurs qui n'utilisent pas le site internet.

Le conseil municipal approuve ce nouveau service qui sera proposé aux électeurs de la commune.

7 - Questions et informations diverses

- Le maire fait part des incivilités qui ont eu lieu sur la commune pendant l'été :
 - Vols à répétitions de panneaux routiers de signalisation verticale
 - Deux plots en bois sciés devant le n° 12 route de Conty
 - Intolérance croissante des administrés vis-à-vis du voisinage
 - Dépôts quasi hebdomadaires d'ordures diverses à la benne à papier située au niveau du terrain de tennis route de Bacouel

Trois dépôts de plaintes ont été déposés à la gendarmerie, le maire invite les habitants à avoir un comportement plus civique.

- Le maire informe qu'un carrefour giratoire est en cours d'aménagement à l'intersection des RD 210, RD 1001 et Rd 8 (intersection de la route de Beauvais avec la route menant à Dury). Ces travaux devraient se terminer en décembre 2019.
- Par arrêté inter-préfectoral a été approuvé le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Somme aval et cours d'eaux côtiers. Le SAGE, accompagné de l'arrêté d'approbation sont tenus à disposition du public en préfecture, ils sont également consultables et téléchargeables sur le site internet de la préfecture (<https://www.somme.gouv.fr>), sur le site de l'AMEVA (<https://www.ameva.org>) ainsi que sur la plateforme (<https://www.gesteau.fr>).
- Le maire présente le rapport annuel de TRINOVAL aux membres du conseil qui l'approuve à l'unanimité. Ce document est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.
- Le maire informe l'assemblée que le jeudi 26 septembre 2019 se réuniront les experts des entreprises qui ont participé aux travaux de canalisation d'assainissement collectif rue du Commandant André Dodart. La réunion aura pour objet "Quantum des travaux de réparation et responsabilités".
- La collecte du sang de la journée du 16 août 2019 a permis d'obtenir 56 poches de sang. Il est prévu 4 collectes sur la commune en 2020, les dates seront précisées ultérieurement.
- Jean-Michel Salon informe que lors de l'opération Somme propre TRINOVAL facture les déchets qui sont ramassés et amenés par les bénévoles à la déchetterie. Il demande si le maire peut se rapprocher de TRINOVAL afin que ces déchets ramassés le long des routes, le long des chemins et un peu partout par des bénévoles ne soient pas facturés. Le maire répond qu'il va faire ce qui est en son pouvoir.
- Jean-Michel Salon souhaite connaître l'avancement des travaux d'assainissement collectif. Le maire informe que la rue de l'église à Bacouel est finie et que les équipes travaillent actuellement à la pose du réseau route de Conty toujours à Bacouel.
- Christian Herbet, dans la continuité de la réalisation du document unique et de l'enquête sur la qualité de vie au travail et sur les risques psychosociaux menée par le Centre de Gestion, propose d'engager la commune dans ce dispositif. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

- Christian Herbet indique que les agents du service technique ont suivi une journée de formation quant à l'utilisation de l'outil de relevage sur le tracteur communal, une attestation leur a été délivrée.
- Christian Herbet donne lecture de remarques faites par Laurie Buquet quant au service technique qui met trop de temps à ramasser les animaux morts sur la voirie et qui doit utiliser les tondeuses avec plus de soin.
- Concernant les animaux morts retrouvés sur le domaine public, Christian Herbet précise que ceux de plus de 40kg doivent être remis à l'équarrissage. Il n'y a pas de centre d'équarrissage dans la Somme, le plus proche se trouve à Caen.
- Frédéric Chivot informe que le forum des associations se tiendra le lundi 4 novembre 2019 à 18h30.

La bourse aux jouets aura lieu le dimanche 10 novembre 2019.

- Jean-Luc Hermant regrette que la purge du réseau d'alimentation en eau potable au niveau du pont ne soit protégée que par un simple plastique, il souhaite que Véolia renforce ce matériel. Le maire répond qu'il va contacter les services de Véolia.
- Jean-Luc Hermant indique aussi qu'il y a une infiltration à l'église au niveau du faîtage et qu'un trou sur la voirie serait à reboucher au niveau de la boulangerie. Le maire prend note.

Sans autre question la séance est levée à 22h15.